



COMITÉ FRANCHE-COMTÉ

Protocole sanitaire pour les séances de club ou tournoi de Scrabble dans le comité R

Ce protocole a été établi en s'appuyant sur les décrets en vigueur prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire. Il peut évoluer, dans ce cas le président de club devra en informer les adhérents.

I. Participation

Les adhérents s'abstiennent de participer en cas de symptômes évocateurs du Covid-19.

Chaque adhérent devra lire ce protocole qui sera à disposition dans la salle ou communiqué par tout autre moyen. Chacun signera un document attestant qu'il accepte les conditions et s'engage à les respecter.

Chaque personne présente devra justifier d'un pass sanitaire valide (format papier ou numérique). Pour les mineurs de 12 à 17 ans, ceci sera valable à partir du 30 septembre 2021. Tenir à jour un document précisant le jour et l'heure de cette vérification.

Le « pass sanitaire » consiste en la présentation, numérique (via l'application TousAntiCovid) ou papier, d'une preuve sanitaire, parmi les trois suivantes :

1. La vaccination, à la condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet et du délai nécessaire après l'injection finale, soit :

7 jours après la 2^e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca).

28 jours après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson)

7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection).

À compter du 15 décembre 2021, le « pass sanitaire » des plus de 65 ans ne sera plus actif si le rappel n'a pas été fait dans un délai de 7 mois à compter de la dernière injection ou de la dernière infection. Pour les adultes de 18-65 ans, la validité du « pass sanitaire » sera conditionnée à la dose de rappel à compter du 15 janvier 2022.

2. La preuve d'un test négatif de moins de 72h : tests RT-PCR ou antigéniques. **A partir du 29 novembre, il passe à 24h**

3. Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

II. Mesures de prévention et hygiène des mains

- A l'arrivée dans la salle, toute personne doit se nettoyer les mains avec du gel hydroalcoolique ou de l'eau et du savon.
- Chaque participant s'engage à respecter les gestes barrières :
 - **se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon (dont l'accès doit être facilité avec mise à disposition de serviettes à usage unique) ou par une friction hydroalcoolique.**
 - **se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou éternuant dans son**

coude.

- **se moucher dans un mouchoir à usage unique, puis se laver les mains.**
- **éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux.**

- Dans les sanitaires, les règles de distanciation doivent être respectées, ainsi que le nombre de personnes simultanément présentes dans ces lieux (respect du protocole lié communiqué par le propriétaire des lieux).
- Chaque participant doit avoir ses masques, sa propre solution hydroalcoolique et ses mouchoirs en papier.
- Les joueurs, arbitres et ramasseurs devront se laver les mains régulièrement (au minimum 1 fois entre 2 parties consécutives) s'il y a ramassage de bulletins.
- Le matériel de jeu commun est désinfecté avec des produits homologués EN 1479 après chaque utilisation.
- Le club organisateur prévoit des masques, du gel hydroalcoolique, des essuies main à usage unique en cas de besoin.

III. Distanciation physique

- L'espace de jeu respecte les règles de distanciation en vigueur. Une distanciation physique d'au moins 1m entre chaque participant pour les épreuves individuelles.
- Les joueurs sont assis et ne changent pas de place lors d'un tournoi duplicate. Pour les tournois de classique, chaque participant se déplace avec sa chaise.
- La distanciation doit être respectée à tout moment, en intérieur, comme en extérieur.

IV. Port du masque

- **Le port du masque est obligatoire dans les locaux, pour tous les déplacements et le temps de jeu, pour les joueurs, ramasseurs et arbitres. (à partir du 27/11/2021)**

V. Hygiène des lieux

- Les locaux sont aérés avant l'arrivée des participants, à leur départ et **10 minutes** toutes les heures.
- Le nettoyage et la désinfection des lieux (tables, chaises) sont effectués en accord avec le protocole sanitaire de la salle occupée et des consignes écrites données par le propriétaire des lieux. Un responsable sanitaire est nommé et la désinfection des points de contact des sanitaires sera effectué régulièrement.
- Lorsque c'est possible, un sac poubelle à ouverture non manuelle (au pied) est prévu à la sortie de la salle. Il est ensuite fermé puis évacué dans les poubelles communes prévues à cet effet.
- Le club prévoit un kit Covid-19 contenant des produits désinfectants aux normes EN 14476.

VI. Lieux à risque particulier de propagation du virus (points de restauration, buvettes...)

- **La consommation debout en intérieur est interdite. On doit obligatoirement être assis pour consommer si cela se passe dans la salle, en respectant le protocole HCR.** Si cela se déroule en extérieur, les gens devront s'éloigner du point de vente avec respect de la distanciation, s'ils sont debout.

Anne ALBINI
présidente de comité

En vigueur au **27/11/2021**